

# Rapport d'orientations budgétaires 2023

Conseil municipal du 23 février 2023

# Un document Règlementaire

- Conformément aux dispositions fixées par l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, **un débat a lieu en séance plénière du Conseil Municipal sur les orientations générales du budget**. Ce débat doit se tenir dans un délai de deux mois maximum avant la séance d'adoption du budget communal.
- Issu de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), le **Rapport d'Orientations Budgétaires** doit faire l'objet d'une délibération et a pour vocation de **présenter les grandes lignes de la politique budgétaire** pour l'année d'exercice du budget à venir tout en précisant certains points particuliers comme la gestion de la dette, les dépenses - recettes en fonctionnement et en investissement

# Les étapes politiques

## DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

- DOB = Débat d'orientations budgétaires
- Il fixe les enjeux et orientations principales du prochain budget
- Intervient au plus tard 2 mois avant le vote du budget prévisionnel
- AAUDENGE : Le DOB est voté en février

## BUDGET PREVISIONNEL

- BP = Budget prévisionnel
- Le BP ouvre des autorisations de crédits à l'exécutif de la ville
- Le vote intervient avant le 30 avril
- AAUDENGE : Le vote du BP est prévu début avril.

## CA et CG

- CA= Compte administratif / CG =Compte de gestion
- Ces documents retracent les comptes de l'année et permettent de comparer l'exécution du budget avec le budget prévisionnel
- Le vote intervient avant le 30 juin de l'année suivante
- AAUDENGE : le CA est voté début avril

# PARTIE N°1

## LE CONTEXTE MACRO- ECONOMIQUE

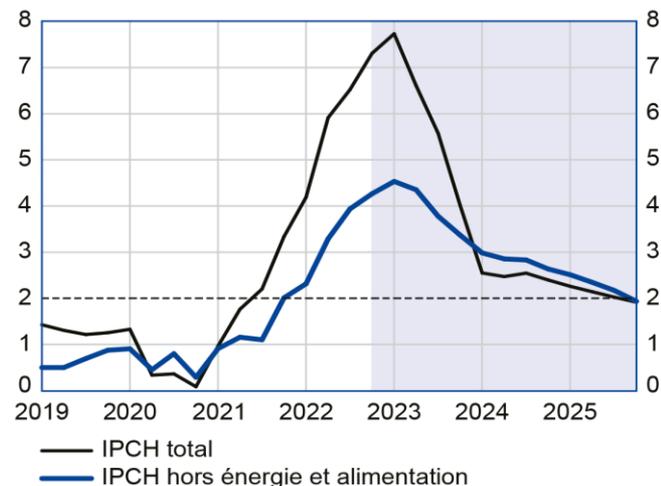
## Partie 1 : Contexte Macro-éco

# Une forte inflation

**Audenge**  
Grandeur nature

### IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2022, projections Banque de France sur fond bleu.

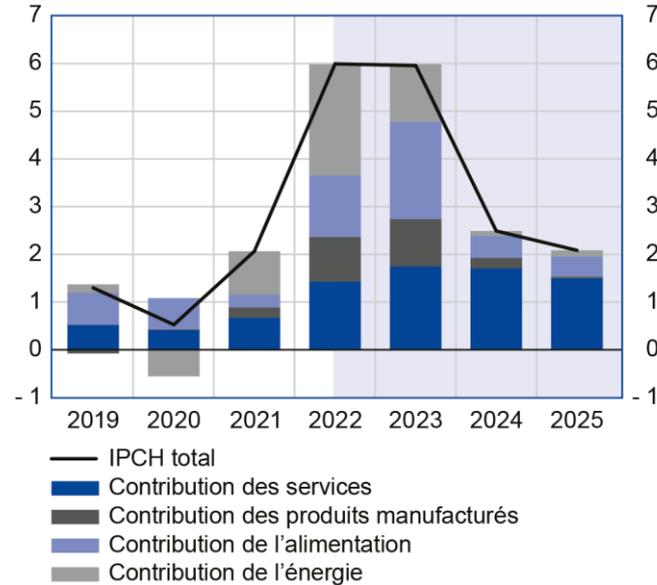
- En 2022 l'inflation atteint un niveau d'inflation inédit depuis ces dernières décennies (+7%). Ce niveau très élevé se maintiendra sur 2023 (+6%) avec un retour à un niveau plus ordinaire prévu en 2024 (+2,5%).

## Partie 1 : Contexte Macro-éco

# Une forte inflation

### Décomposition de l'IPCH

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)



Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2022, projections Banque de France sur fond bleuté.

- Les coûts de l'énergie (chauffage, carburant...) et de l'alimentation sont la cause principale de cette inflation importante.

## Partie 1 : Contexte Macro-éco

# Un ralentissement de l'économie

### POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE

(croissance annuelle en %)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
PIB réel	1,9	- 7,9	6,8	2,6	0,3	1,2	1,8
IPCH	1,3	0,5	2,1	6,0	6,0	2,5	2,1
IPCH hors énergie et alimentation	0,6	0,6	1,3	3,5	4,0	2,8	2,2

Données corrigées des jours ouvrables. Projections réalisées sous des hypothèses techniques établies au 23 novembre 2022.

Sources : Insee pour 2019, 2020 et 2021 (comptes nationaux trimestriels du 28 octobre 2022), projections Banque de France sur fond bleuté.

La forte reprise économique suite à la fin de la crise sanitaire marque le pas à compter de 2022. **Un ralentissement de l'économie** est attendu en raison de :

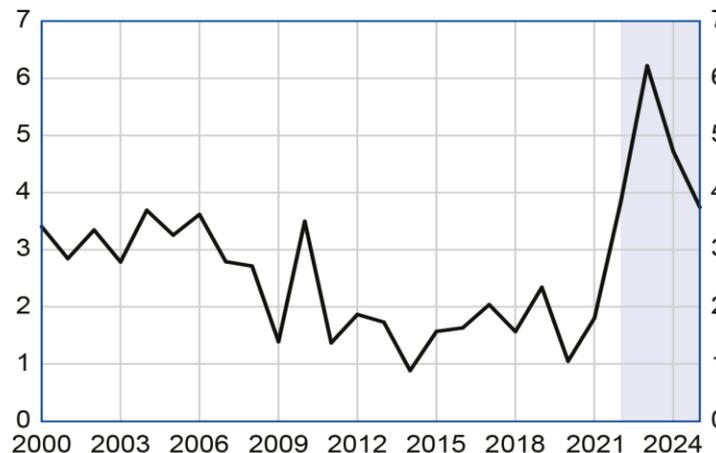
- **Une forte inflation** : causée par les aides publiques importantes pour sortir de la crise de la Covid19, des taux d'intérêts quasi-nuls et la crise du coût de l'énergie avec la guerre en Ukraine.
- Un **manque de main d'œuvre et de matière première**

## Partie 1 : Contexte Macro- éco

# Une pression forte sur les salaires

### Graphique 7 : Salaire moyen par tête, corrigé des effets du chômage partiel

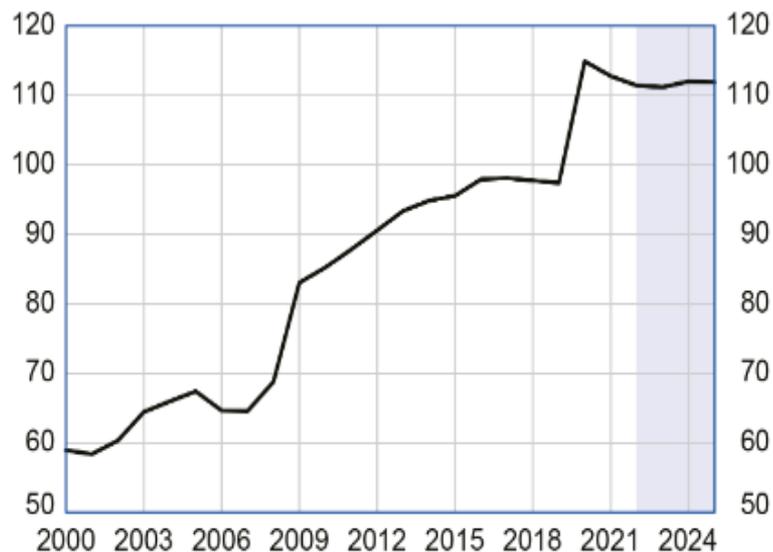
(croissance annuelle en %, salaire nominal dans le secteur marchand)



Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2022, projections Banque de France sur fond bleuté.

- Le manque de main d'oeuvre rend le **contexte plus favorable aux salariés** dans la négociation de leur salaire.
- L'**attractivité** des branches professionnelles **devient un enjeu** fort de développement.
- L'inflation accentue la **pression sur les salaires** (maintenir le niveau de vie au niveau des prix).

(en % du PIB)

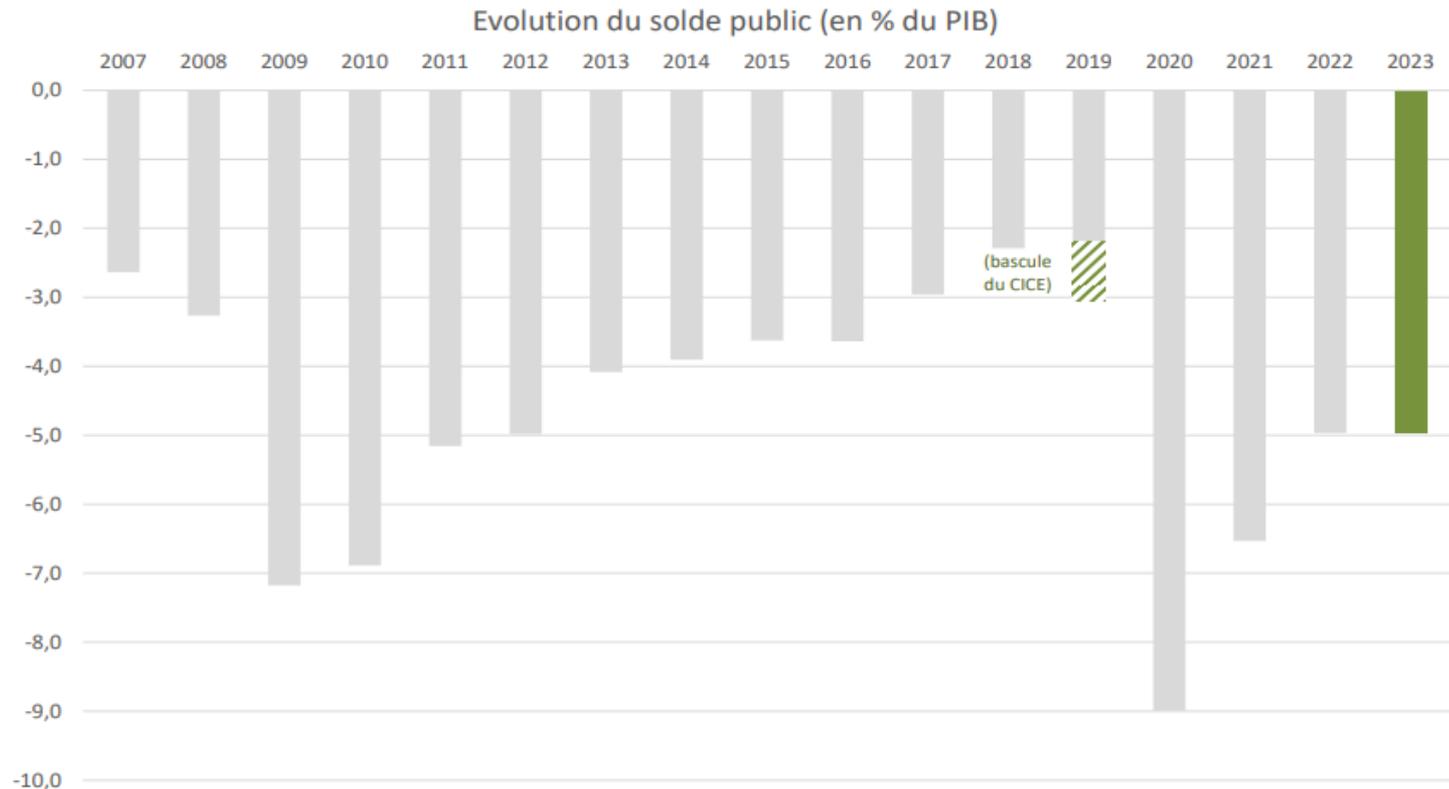


**Le déficit public resterait dégradé** en 2022-2023, malgré la fin des mesures de soutien Covid-19, sous l'effet de la poursuite des mesures de relance et de celles prises pour protéger l'économie face à l'inflation.

Le ratio de dette publique demeurerait autour de 112 % du PIB sur l'horizon de prévision).

Sources : Insee jusqu'en 2021, projections Banque de France sur fond bleuté.

# Une dette publique significative mais stable depuis le Covid



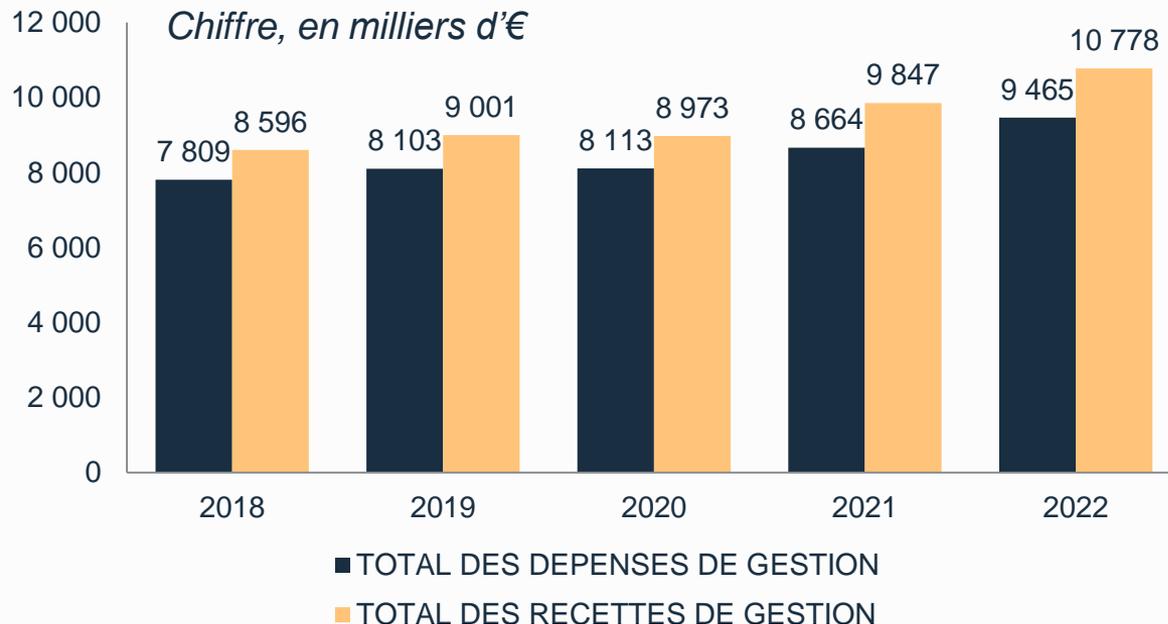
Un solde public toujours déficitaire

# PARTIE N°2

LA SITUATION  
FINANCIERE DE LA  
VILLE AU 31/12/2022

## PARTIE 2 : situation financière au 31/12/2022

# Une section de fonctionnement qui se développe



- **Après 3 années de stabilité budgétaire** et une très bonne maîtrise des charges de fonctionnement : **les années 2021 et 2022 marquent le développement du budget de la ville d'Audenge**, avec une hausse, soutenue mais attendue, des dépenses récurrentes mais aussi des recettes de fonctionnement.

## Partie 2 : situation financière au 31/12/2022

# Les dépenses de fonctionnement

En 2022, les dépenses récurrentes de fonctionnement ont augmenté de près de 800 k€

### Principales évolutions :

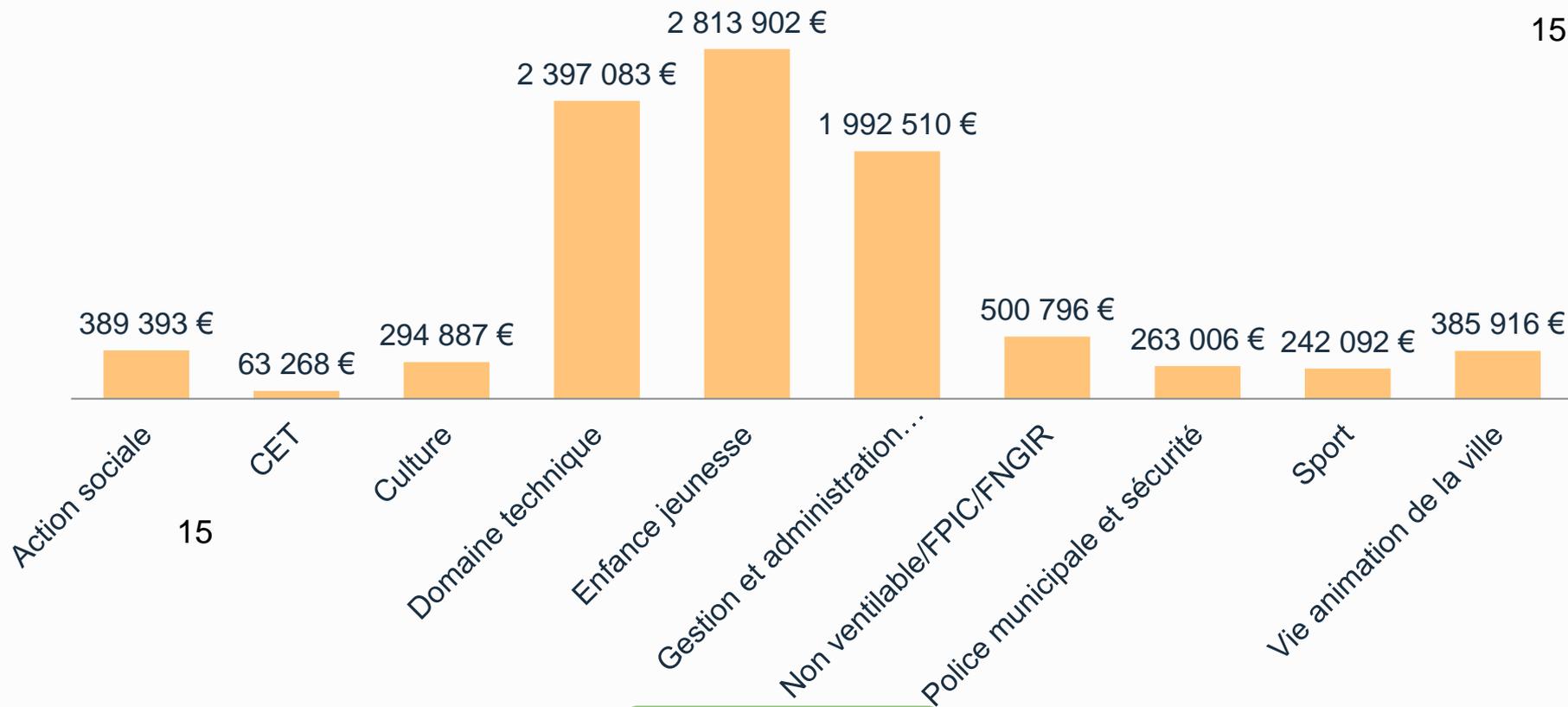
- ✓ Hausse du **coût de l'énergie (+ 109 k€)**.
- ✓ Hausse importante des **charges de personnel (+ 550 k€)** en 2022 : conséquence indirecte de l'inflation (point d'indice), du GVT et nécessité de consolider les services municipaux et d'accompagner les besoins de la collectivité.
- ✓ Augmentation de la **subvention du CCAS/SAAD (+ 84 k€)** (inflation, impact du Ségur de la santé).
- ✓ Autres postes de dépenses : subissent globalement une inflation plus mesurée (de l'ordre de +2%).

## Partie 2 : situation financière au 31/12/2022

# Les dépenses de fonctionnement

En milliers d'€	2018	2019	2020	2021	2022	% Part 2022
<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉCURRENTES</b>	<b>7 809</b>	<b>8 103</b>	<b>8 113</b>	<b>8 664</b>	<b>9 465</b>	100%
Charges de personnel	3 974	4 157	4 408	4 632	5 225	55%
Achats et charges externes des services (fournitures, prestations, intervention)	1 199	1 435	1 350	1 458	1 454	15%
Fluides	524	415	390	438	488	5%
Entretien voiries et réseaux	552	378	369	399	379	4%
Atténuations de produit dont FNGIR	349	347	405	397	392	4%
Restauration scolaire	303	319	238	335	348	4%
Subvention au CCAS	213	212	240	236	320	3%
Locations	104	207	163	190	219	2%
Frais d'entretien des locaux	112	120	79	133	164	2%
Contributions et contingents	77	90	85	92	140	1%
Indemnités des élus	112	143	114	123	125	1%
Charges financières	190	190	173	143	125	1%
Subventions aux associations	102	90	101	90	96	1%

- Les charge de personnel, achats des services et fluides représentent 75% des charges récurrentes



# La ventilation des charges courantes par secteur

## Partie 2 : situation financière au 31/12/2022

# Les recettes de fonctionnement

**L'EXERCICE 2022 EST EGALEMENT MARQUÉ PAR UNE BONNE DYNAMIQUE DES RECETTES (+900 k€).**

- Une bonne **dynamique des recettes fiscales (+ 768 k€)** portée par l'évolution des bases, et la hausse du taux de TF (**représente 400 k€ sur 768 k€ de hausse**).
- Une **dynamique positive des dotations de l'Etat, supérieure à la moyenne nationale (+ 164 k€)**, en corrélation avec l'évolution soutenue du nombre d'habitants. Cet effet est amplifié par l'impact de la péréquation dont bénéficie la collectivité (DNP et DSR).
- Une **hausse des droits de mutation (+66 k€)** portée par un double effet « augmentation des prix de l'immobilier » et « augmentation du nombre de transactions ».

## Partie 2 : situation financière au 31/12/2022

# Les recettes de fonctionnement

En milliers d'€	2018	2019	2020	2021	2022	Part 2022
<b>TOTAL DES RECETTES RÉCURRENTES</b>	<b>8 596</b>	<b>9 001</b>	<b>8 973</b>	<b>9 848</b>	<b>10 778</b>	<b>100%</b>
Fiscalité directe locale	4 302	4 556	4 812	5 187	5 955	<b>55%</b>
Dotations de l'Etat	1 556	1 605	1 724	1 835	1 987	<b>19%</b>
Droits de mutations	506	674	701	895	959	<b>9%</b>
Produit des services aux familles	447	445	342	444	456	<b>4%</b>
Participations des partenaires	542	836	429	525	480	<b>4%</b>
Autres impôts et taxes	211	209	205	216	407	<b>4%</b>
Attribution de compensation	209	209	209	209	209	<b>2%</b>
Autres produits de fonctionnement	523	187	136	139	140	<b>1%</b>
Revenu des immeubles	92	107	105	107	116	<b>1%</b>
Remboursements Charges de personnel	80	32	74	44	47	<b>0%</b>
Compensations des réformes fiscales	129	141	156	47	47	<b>0%</b>
Excédent budget annexe	0	0	81	200	0	<b>0%</b>

- La fiscalité, et la DGF représentent 87% des recettes récurrentes

## Partie 2 : situation financière au 31/12/2022

# Rappel sur la réforme de la Taxe d'Habitation

**Depuis 2021, la réforme de la taxe d'habitation s'applique pleinement sur le budget de la ville.**

Rappel des principes de cette réforme :

- Suppression progressive depuis 2020 de la taxe d'habitation sur les résidences principales = pression fiscale en moins pour le contribuable.
- La perte de produit sur le budget communal (2 700 k€ sur 2021) a été compensée par un transfert du taux de la taxe foncière départementale. Ce taux transféré est venu s'ajouter au taux de taxe de foncière de la ville.
- Le transfert de taux n'est pas suffisant pour compenser la perte. L'Etat neutralise via le versement du « coefficient correcteur »

### Fiscalité avant réforme

- Taxe foncière communale (bâti et non bâti)
- Taxe d'habitation pour résidences principales et secondaires



### Fiscalité après réforme

- Taxe foncière communale
- transfert de la part de taxe foncière du Département sur le bâti.
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires
- Versement d'un coefficient correcteur pour neutraliser la perte après réforme

## Partie 2 : situation financière au 31/12/2022

# Une section de fonctionnement qui se développe

## EPARGNE BRUTE



Chiffre, en milliers d'€

2018                      2019                      2020                      2021                      2022

- La capacité d'autofinancement a évolué positivement depuis 2018, avant de marquer le pas en 2022. Elle atteint près de 12% des recettes réelles de fonctionnement récurrentes. Au 31/12/2022, il s'agit d'un ratio satisfaisant.

\* Sur l'exercice 2022 : une recette fiscale de 179 k€ concerne une régularisation de l'exercice 2021 (ancienne part de Taxe d'habitation) 19

## Partie 2 : situation financière au 31/12/2022

# Une hausse du taux de TF salvatrice (depuis 2022)



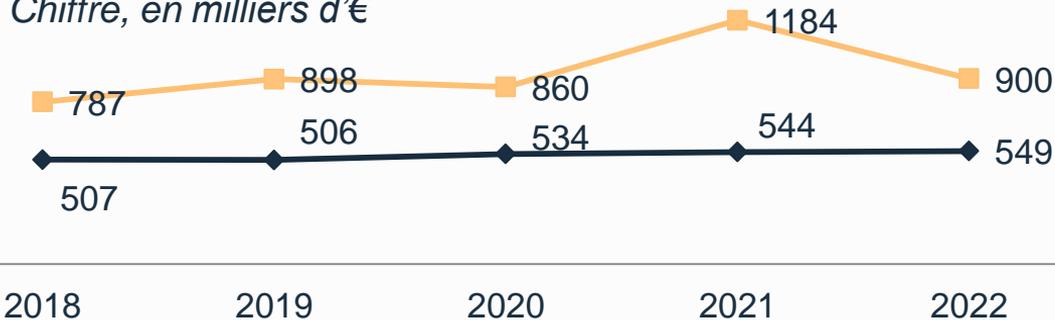
Pour maintenir une capacité d'autofinancement suffisante et l'équilibre budgétaire, le conseil municipal a voté en 2022 une hausse du taux de la taxe foncière (+3,5 points de pression fiscale). **Ce choix s'est avéré judicieux.**

Sans cette hausse la capacité d'autofinancement après remboursement de la dette aurait été d'un niveau trop faible, surtout dans un contexte d'inflation significative qui se maintiendra en 2023.

### L'autofinancement très amoindri sans hausse du taux de TF en 2022

- ◆ Remboursement d'emprunts
- Epargne brute (récurrent) sans augmentation du taux de TH

Chiffre, en milliers d'€



## Partie 2 : situation financière au 31/12/2022

# Les dépenses d' investissement

L'année 2022 est marquée par un **montant conséquent de dépenses d'investissement (5 164 k€)**, afférent à des projets importants de la ville .

En voici les principaux :

- La plaine des sports : 2 670 k€
- Le Parc Public Paysager : 751 k€
- Enfouissement et EP du vieux bourg : 240 k€
- Voirie et réseaux : 406 k€
- Complexe sportif Christiane Ballion: 100 k€
- Réfection de la peinture de l'école élémentaire : 62 k€

Par ailleurs, la ville rembourse pour 549 k€ de capital des emprunts.

En complément de ses réserves et de son autofinancement,

La ville a perçu en 2022 :

- 648 k€ au titre du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)
- 519 k€ au titre de la taxe d'aménagement
- 210 k€ de subventions d'investissement

**Partie 2 : situation  
financière au 31/12/2022**

**Les recettes d'  
investissement**

Partie 2 : situation  
financière au 31/12/2022

# Des flux financiers exceptionnels

## Des flux financiers exceptionnels ont été comptabilisés en 2022 :

- **Une transaction foncière significative (9 150 k€)** qui abonde les recettes et va aider au financement du programme d'investissement 2023-2026.
- **Des écritures relatives au contentieux du CET** (qui s'équilibrent)

En recette : les reprises des provisions antérieures afférentes au contentieux du CET pour un montant de 3 073 € k €

En dépense : l'annulation d'une recette antérieure relative au CET pour 1 492 k€ et une provision pour risque actualisée 1 581 k€

## Partie 2 : situation financière au 31/12/2022

# Une confortable réserve financière

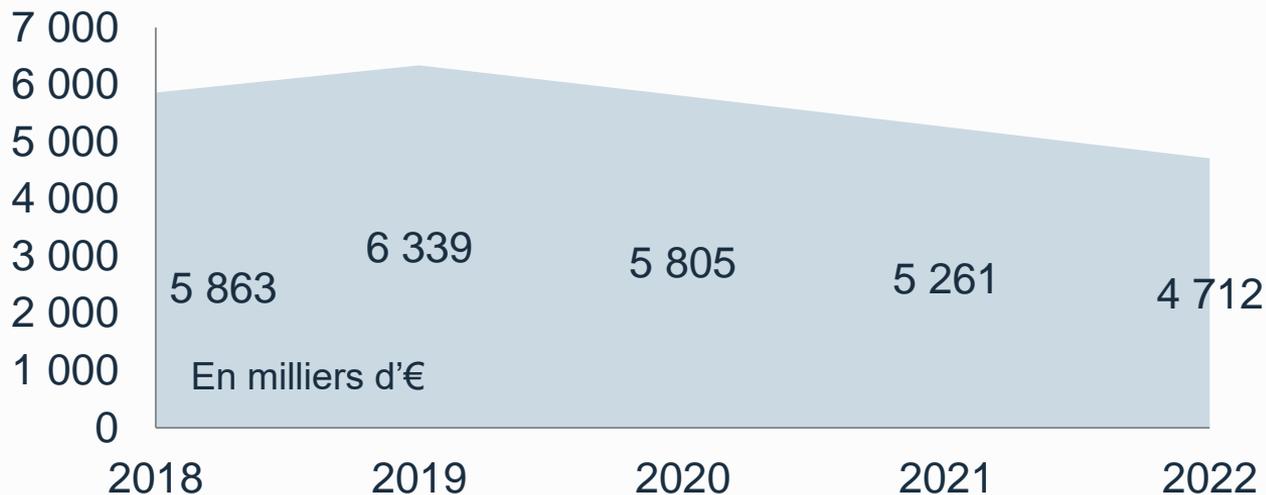
La ville peut se prévaloir **d'un fonds de roulement (réserves) important** qui pourra abonder le besoin de financement des futurs projets.

Son montant s'est amplifié pour atteindre près de **10 millions d'euros au 31 décembre 2022.**

Ce fonds de roulement a permis de limiter le recours à la dette sur la période 2018-2021.

## Partie 2 : situation financière au 31/12/2022

# Un encours de dette en baisse



■ En cours de dettes au 31 décembre

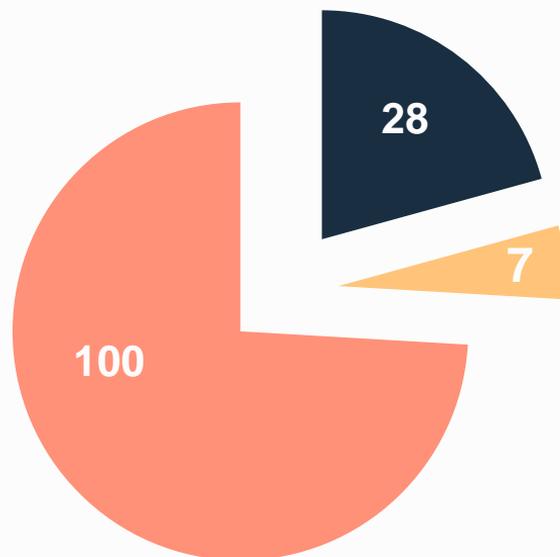
Au 31/12/2022, l'encours de dette de la Ville d'Audenge s'évalue à 4 712 k€. 88,7% de l'encours de dette est à taux fixe. Le taux d'intérêt moyen du stock de dette est de 2,4%.

- Le ratio de dette par habitant est tout à fait satisfaisant (500 € contre 775 € pour la moyenne nationale). La capacité dynamique de désendettement s'évalue à environ 4 années. C'est une donnée très favorable. Le seuil de vigilance étant de 8 années et d'alerte de 12 années.

## Partie 2 : situation financière au 31/12/2022

# Le personnel de la ville

Au 31/12/2022 la ville compte 135 agents au tableau des effectifs soit 131 Equivalent Temps Plein (ETP).  
Dont 119 agents sur emploi permanent et 16 sur emploi non permanent.



- Non titulaire
- Stagiaire
- Titulaire

Catégories	Total	%
A	12	8,89
B	17	12,59
C	106	78,52
<b>Total général</b>	<b>135</b>	<b>100,00</b>

**Partie 2 : situation  
financière au 31/12/2022**

**Les effectifs par  
filière**

**REPARTITION PAR FILIERE**



COMPTES PROVISOIRES DES DEPENSES DE FONCT	2018	2019	2020	2021	2022
011 - Charges à caractère général	2 784	2 874	2 520	2 894	3 028
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 974	4 157	4 409	4 632	5 208
014 - Atténuations de produits	349	347	405	398	392
022 - Dépenses imprévues ( fonctionnement )	0	0	0	0	0
65 - Autres charges de gestion courante	512	535	606	597	713
66 - Charges financières	190	190	173	143	125
<b>TOTAL DES DEPENSES RECURRENTES</b>	<b>7 809</b>	<b>8 103</b>	<b>8 113</b>	<b>8 664</b>	<b>9 465</b>

			0	0	
67 - Charges exceptionnelles	1	1	19	0	1 493
68 - Dotations aux provisions	0	0	0	0	1 810
<b>TOTAL AUTRES DEPENSES NON-RECURRENTES</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>3 303</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (A)</b>	<b>7 810</b>	<b>8 104</b>	<b>8 131</b>	<b>8 664</b>	<b>12 768</b>

Chiffres en milliers d'€

COMPTES ROVISOIRES DES RECETTES	2018	2019	2020	2021	2022
013 - Atténuations de charges	80	32	74	44	32
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	532	531	421	534	500
73 - Impôts et taxes	5 227	5 648	5 927	6 508	7 354
74 - Dotations, subventions et participations	2 658	2 664	2 364	2 454	2 776
75 - Autres produits de gestion courante	99	127	186	307	116
76 - Produits financiers	0	0	0	0	0
<b>TOTAL DES RECETTES RECURRENTES</b>	<b>8 596</b>	<b>9 001</b>	<b>8 973</b>	<b>9 847</b>	<b>10 778</b>

77 - Produits exceptionnels	9	3 766	93	44	9 283
78 - Reprises sur provisions	0	0	0	0	3 073
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	2 243	2 243	2 978	3 616	4 557
<b>TOTAL AUTRES RECETTES NON-RÉCURRENTES</b>	<b>2 252</b>	<b>6 010</b>	<b>3 071</b>	<b>3 659</b>	<b>16 914</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (B)</b>	<b>10 849</b>	<b>15 011</b>	<b>12 044</b>	<b>13 507</b>	<b>27 872</b>

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – COMPTES PROVISOIRES	5 852
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	139
16 - Emprunts et dettes assimilées	549
Opérations d'investissement	5 164

RESSOURCES D'INVESTISSEMENT - COMPTES PROVISOIRES	1 380,50
10222 - F.C.T.V.A.	649
10226 - Taxe aménagement	519
13 - Subventions d'investissement	210
27 - Autres immobilisations financières	2

SOLDE D'INVESTISSEMENT	- 4 472
------------------------	---------

Chiffre, en milliers d'€

### **Note importante :**

Les comptes provisoires de la section de fonctionnement et d'investissement présentent les dépenses et recettes réelles

Ils ne prennent pas en compte les opérations d'ordre (amortissements, écritures complexes) qui se neutralisent d'une section à l'autre.

|

# PARTIE

# N°3

## LA LOI DE FINANCES 2023

Les principales mesures qui  
concernent la ville d'Audenge

# Partie 3

## La loi de finances 2023

La loi de finances annuelle : un moment clé pour anticiper les évolutions financières du prochain budget. Elle est d'ordinaire présentée en septembre et adoptée par l'assemblée nationale en novembre.

### Voici les éléments qui concerneront directement les communes :

- La **dotation globale de fonctionnement (DGF) augmente de 320 millions d'euros en 2023 au niveau national**. Les sénateurs, ont défendu, sans succès, son indexation sur l'inflation.
- Un fonds d'accélération écologique dans les territoires doté de deux milliards d'euros, aussi appelé "**fonds vert**", **doit venir soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales**. Ce fonds soutient notamment la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics...), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels...) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission...).

# Partie 3

## La loi de finances

### 2023

- Pour protéger les collectivités locales, le **filet de sécurité** de 2022 est reconduit et élargi. Il représente un coût de deux milliards d'euros et devrait concerner entre 21 000 à 28 000 collectivités dont la situation financière s'est dégradée du fait de la **hausse des prix énergétiques**.
- Pour favoriser les locations à l'année dans les zones touristiques en faveur des locaux et des travailleurs, la loi de finances étend le nombre de communes autorisées à **majorer la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et celle sur les logements vacants**. Le périmètre des "zones tendues" va concerner près de 4 000 nouvelles communes. La liste sera fixée par décret.
- Les **variables d'ajustement du bloc communal sont épargnées** comme l'an passé. Il s'agit principalement, d'anciens produits fiscaux locaux transformés en dotations suite à d'anciennes réformes.
- **Les dotations de soutien à l'investissement** local de droit commun (DSIL, DETR, DPV et DSID) sont, quant à elles, **maintenues** à un niveau historiquement élevé de 2 Md€ en AE et 1,8 Md€ en CP.

# Partie 3

## La loi de finances

### 2023

Maîtrise des dépenses publiques : **l'Etat réinstaura un dispositif pour respecter des objectifs de maîtrise de la dépense :**

Il s'agit d'un levier de contrôle de l'activité des collectivités locales.

Le pacte de stabilité (contrats de Cahors) mis en œuvre en 2018 laisse place au pacte de confiance :

- L'objectif annuel d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (uniquement sur le budget principal) est égal à l'inflation diminuée de 0,5 point.
- Cela concerne les collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement dépassent 40 millions € (donc pas Audenge).
- Aucune mesure de sanction n'est formellement prévue. Mais si les comptes globaux des collectivités « dérapent », l'Etat envisage de réduire les dotations à l'investissement des collectivités concernées.

## Une évolution des concours financiers de l'Etat très en deçà du rythme de l'inflation

	LFI 2022 <sup>1</sup>	PLF 2023	2024 <sup>3</sup>	2025
<b>Prélèvements sur recettes</b>	43,04 Md€	43,71 Md€	43,72 Md€	44,15 Md€
<b>Crédits du budget général<sup>2</sup></b>	4,34 Md€	4,37 Md€	4,28 Md€	4,16 Md€
<b>TVA affectées aux régions et aux départements</b>	4,94 Md€	5,37 Md€	5,53 Md€	5,70 Md€
<b>Total des concours financiers</b>	52,32 Md€	53,45 Md€	53,52 Md€	54,01 Md€

## Partie 3 Loi de finances 2023

L'Etat fixe un objectif de réduction du déficit public pour lui-même mais souhaite aussi mettre à contribution les collectivités et la sécurité sociale

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
<b>Solde public effectif</b>	<b>-5,0</b>	<b>-5,0</b>	<b>-4,5</b>	<b>-4,0</b>	<b>-3,4</b>	<b>-2,9</b>
dont administrations publiques centrales	-5,4	-5,6	-5,2	-4,7	-4,5	-4,3
dont administrations publiques locales *	0,0	-0,1	-0,1	0,0	0,2	0,5
dont administrations de sécurité sociale	0,5	0,8	0,8	0,7	0,8	1,0

# PARTIE

# N°4

## LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 DE LA VILLE

## Partie 4 : les orientations budgétaires de la ville

# Orientations générales

**Dans le cadre du budget 2023, la ville souhaite dérouler les orientations suivantes :**

- ❑ Priorité à l'enfance et la jeunesse
- ❑ Poursuivre le développement des solidarités : soutien fort au CCAS et SAAD, accompagnement de la création d'un Espace de Vie Sociale
- ❑ Préserver le cadre de vie et l'environnement en embellissant les espaces publics, en rénovant les infrastructures et en développant l'animation de la ville.
- ❑ Accompagner le développement des services
- ❑ Préserver les habitants et les finances communales des conséquences de l'inflation.

## Partie 4 : les orientations budgétaires de la ville

# Section de fonctionnement

## Les principales évolutions des dépenses de fonctionnement :

### Charges générales (011)

- Inflation : forte hausse du coût de l'énergie (65% pour l'électricité , et au moins 100% pour le Gaz) : hausse de 400 k€
- Inflation du coût de fourniture des repas au restaurant scolaire : hausse de 70 k€
- Inflation importante sur les autres postes estimée à 3 %
- Gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement pour limiter autant que possible l'impact de l'inflation.

### Charges de personnel (012)

- Augmentation à prévoir de la masse salariale avec une nouvelle hausse possible du point d'indice de la fonction publique – estimation à 175 k€
- Dvlpt des services : Prévision de 5 créations de poste

### Autres charges (65)

- Soutien complémentaire du CCAS et du SAAD fortement exposés à l'inflation - prévisionnel de 90 k€
- Légère hausse de l'enveloppe globales des subventions aux associations : + 5 k€

## Partie 4 : les orientations budgétaires de la ville

# Section de fonctionnement

## Les principales évolutions des recettes de fonctionnement :

### Produit des impôts

- Maintien des taux de fiscalité (taxe foncière)
- Hausse règlementaire de bases fiscales selon le niveau d'inflation de novembre 2021 à novembre 2022 (+ 7,1%) soit 420 k€

### Dotation Globale de fonctionnement

- Hausse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat suite à l'augmentation du nombre d'habitants – estimation prudente + 70 k€

### Produit des services

- Maintien des tarifs pour préserver les familles et usagers des conséquences de l'inflation

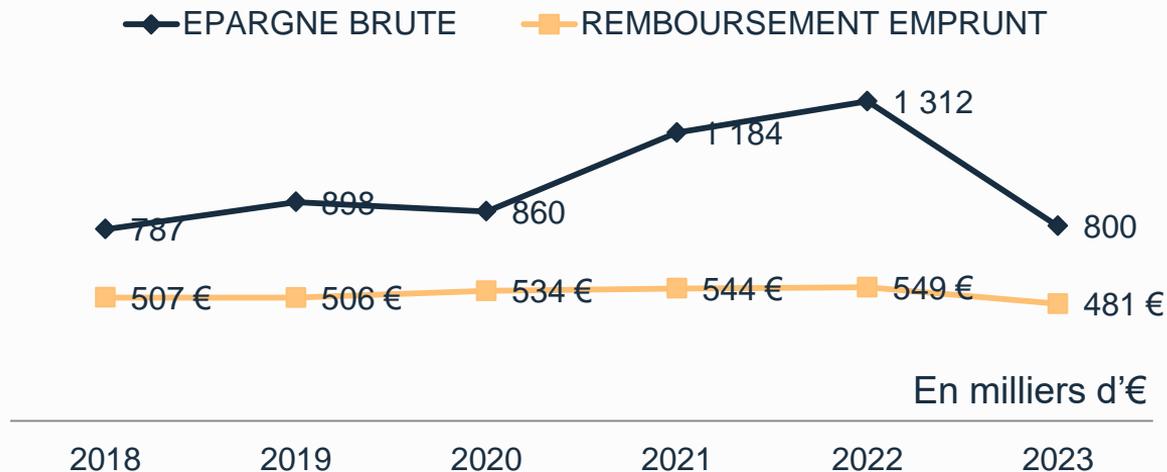
### Autres produits

- Estimation à la baisse et prudente des droits de mutation suite au tassement du marché immobilier (-100 k€)

## Partie 4 : les orientations budgétaires

# UN AUTOFINANCEMENT IMPACTÉ

### EPARGNE BRUTE - AUTOFINANCEMENT



Le contexte économique et de l'inflation impacte la projection de l'autofinancement 2023.

## Partie 4 : les orientations budgétaires de la ville

# Majoration de la TH pour les résidents secondaires

La majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires serait possible à partir de 2024 (sous réserve d'inscription du territoire dans le décret à venir).

Le produit 2022 de cette taxe est de 219 000 € pour Audenge.

La ville aurait la faculté de majorer de 5% à 60% cette taxe. **Soit une augmentation de recette annuelle de 11 000 € à 130 000 €.**

Cette mesure permettrait d'atténuer l'impact de l'inflation sur le budget communal et de conserver un certain niveau d'autofinancement, tout en instaurant un outil pour favoriser le logement à l'année sur le territoire.

L'épargne brute pourrait être relevée à hauteur de 920 k€.

## Partie 4 : les orientations budgétaires de la ville

### Les APCP

### Deux Autorisations de Programme (AP/CP) sont en cours sur le budget principal :

- **La plaine des sports (programme de 2 645 k€ HT – 3 370 k€ TTC – sur la période 2017-2022)**

Les travaux de ce nouvel équipement structurant ont été finalisés. Ils seront soldés en début d'année 2023 (500 k€).

Une nouvelle phase est en préparation pour y intégrer de nouveaux équipements sportifs de proximité (250 k€) soit un total de 750 k€ de crédits de paiement en 2023.

La ville a obtenu des subventions pour un montant de 602 k€.

- **Le parc public paysager (programme de 3 000 k€ HT – 3 500 k€ TTC – sur la période 2021-2024)**

La ville poursuit l'embellissement de son cœur de ville. L'année 2023 sera consacrée à la finalisation de la première phase et le déroulement de la deuxième phase du projet (1 500 k€).

La troisième phase se poursuivra en 2024.

La ville a obtenu 528 k€ de subventions et continue à rechercher des financements.

## Partie 4 : les orientations budgétaires de la ville

### Les APCP



### Le budget 2023 verra l'instauration de deux nouvelles APCP

- **La nouvelle école primaire d'Audenge (APCP adoptée au conseil municipal de décembre 2022 pour les études et la Moe) – Opération de 2023 à 2025**

Le projet phare de ce mandat municipal pour le bien-être éducatif des enfants Audengeois démarre très concrètement en 2023 avec le lancement des études de maîtrise d'œuvre.

Les crédits de paiement 2023 seront ouverts à 750 k€. Lors de la validation définitive du permis de construire, il sera proposé au conseil municipal de modifier l'APCP pour y intégrer le montant des travaux et ouvrir les crédits afférents à compter de 2024.

Des demandes de financements sont en cours d'instruction.

- **L'embellissement des cimetières (programme de 916 k€ HT soit 1 100 k€ TTC de 2023 à 2024)**

Les études sont en cours. Les travaux devraient débuter au second semestre pour le premier cimetière puis concerneront le deuxième cimetière en 2024. Des demandes de financements sont en cours d'instruction

## Partie 4 : les orientations budgétaires de la ville

### **Investissement : Les restes à réaliser**

**Des dépenses engagées** dans le cadre du budget 2022 seront réalisées en 2023. Il s'agit des « restes à réaliser » pour un montant total d'environ 2 200 k€.

Trois opérations représentent la grande majorité des restes à réaliser en dépenses :

- Le Parc Public Paysager : 609 k€ de restes à réaliser
- La Plaine des Sports : 514 k€ de restes à réaliser
- Avenue de Certes : effacement des réseaux et éclairage public, soit 441 € de restes à réaliser

**Des recettes sur des projets engagés** sur les exercices précédents seront comptabilisées en 2023 ou années suivantes. Il s'agit principalement de subventions à percevoir, En recette les « restes à réaliser » sont de 1 559 k€ .

Parc Public  
Paysager

Phase 2023

1 000k€

Réhabilitation des  
abords du bassin de  
baignade

580 k€

Lancement nouvelle  
école primaire

750 k€

Aménagement  
circulation et  
mobilité douce

400 k€

EVS Maison des  
Acacias

400 k€

Piste cyclable  
Hougueyra

517 k€

Embellissement des  
cimetières

200 k€

Parcours  
patrimonial

150 k€

Voirie

360 k€

Révision du PLU

200 k€

Marais de Mesple

180 k€

Restes à réaliser

2022 : 2 200 k €

**Les principales opérations d'investissement 2023**  
*Estimation provisoire des crédits de paiement TTC 2023 : 7,5 M €*

**Audenge**  
Grandeur nature

## Partie 4 : les orientations budgétaires de la ville

# Investissement : Les recettes 2023

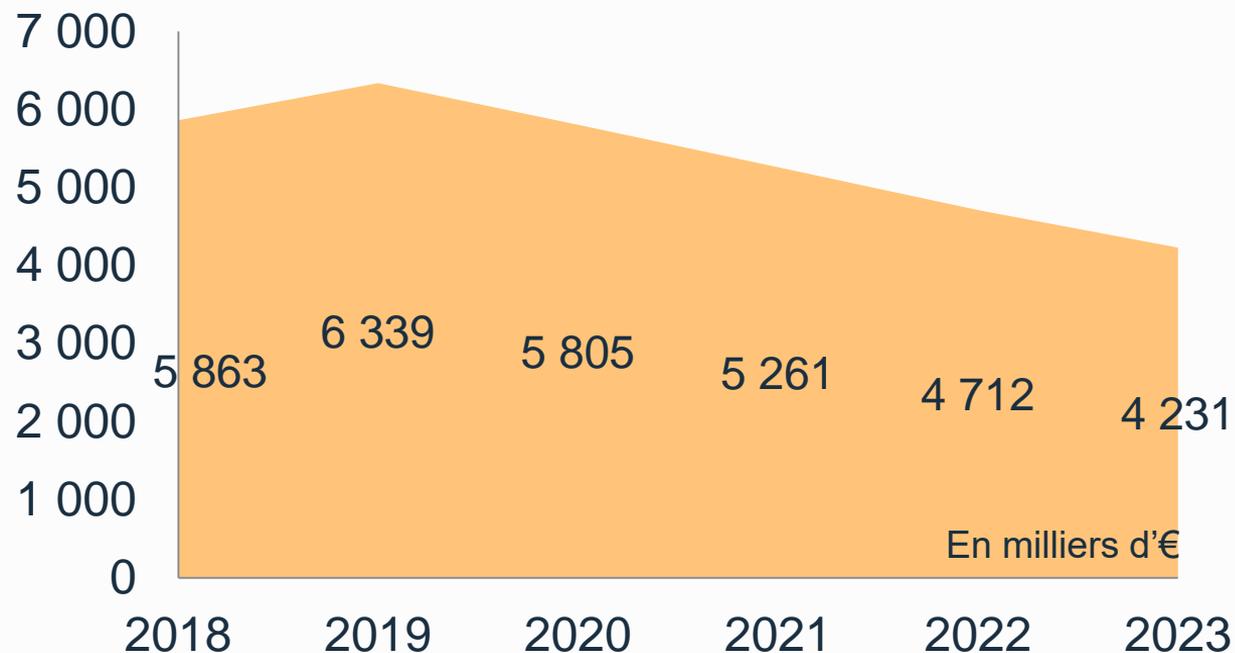
Pour financer les dépenses d'investissements de l'exercice 2023 (7,5 M €) et le remboursement des emprunts (481 k€) la ville pourra compter sur les ressources suivantes :

- Autofinancement : 800 k€ (estimation)
- FCTVA : 800 k€
- Taxe d'aménagement : 400 k€ (estimation)
- Subventions accordées à percevoir : 1 559 k€
- Subventions nouvelles (les dossiers sont en cours d'instruction ou de dépôt).

Pour compléter son plan de financement, la ville pourra puiser sur son **fonds de roulement important** (excédent). La collectivité n'aura donc **pas besoin de recourir à un nouvel emprunt.**

## Partie 4 : les orientations budgétaires de la ville

# Evolution de l'encours de dette



La ville n'aura pas recours à la dette en 2023. La bonne santé financière de notre collectivité permet de financer le programme d'investissement via l'autofinancement et l'apport de partenaires institutionnels.

# Résumé

Une bonne situation financière au 31/12/2022

Un programme d'investissement 2023 ambitieux, sans recours à l'emprunt

Un autofinancement (fonctionnement) impacté par l'inflation en 2023

Un encours de dette en baisse, avec un ratio d'endettement très satisfaisant.

Importance de maîtriser les dépenses de fonctionnement

Nécessité d'anticiper le développement des services et les besoins des habitants

# Merci

## Mairie d'Audenge

24 allées Ernest de Boissière  
33980 AUDENGE  
[www.ville-audenge.fr](http://www.ville-audenge.fr)

**Audenge**  
Grandeur nature

